



santésuisse

Communiqué

Soleure, le 24 septembre 2019

Primes et coûts 2020

Pas de renversement de tendance pour les coûts malgré une faible hausse des primes

La hausse des primes annoncée pour 2020, inhabituellement faible, est une bonne nouvelle pour les payeurs de primes. Malheureusement, on ne peut pas parler d'un renversement de tendance durable. A l'avenir, nous ne pourrions nous permettre de conserver le système de santé actuel que s'il s'avère possible de réaliser de véritables réformes. En l'absence de réformes visant à maîtriser les coûts, ceux-ci – et partant, les primes – continueront de croître à un rythme annuel compris entre 3 et 4%, comme c'est le cas depuis de nombreuses années.

L'année passée, l'évolution des coûts a bénéficié d'un répit temporaire en raison de l'intervention du Conseil fédéral dans la structure tarifaire. L'adaptation du tarif ambulatoire a entraîné une baisse des frais de traitement et causé des retards de facturation consécutifs au changement de système. En outre, l'introduction, l'année dernière, du nouveau tarif TARPSY pour les prestations psychiatriques dans le secteur hospitalier stationnaire a également occasionné des retards de facturation. Les recettes de primes ont ainsi brièvement dépassé les coûts, ce qui a eu un effet modérateur sur l'évolution des primes pour l'année prochaine. Néanmoins, santésuisse table déjà de nouveau sur une croissance des coûts – après correction des effets extraordinaires – d'un peu plus de 3% pour 2019 et 2020.

De vraies réformes sont nécessaires pour freiner durablement la hausse des coûts

Les primes étant impérativement liées à l'évolution des coûts, une hausse des primes plus forte se dessine déjà pour les années à venir si aucune mesure susceptible de déployer ses effets rapidement n'est prise. Le premier volet de mesures du Conseil fédéral visant à freiner la hausse des coûts doit donc être mis en œuvre sans délai. D'après les estimations de santésuisse, l'introduction d'un système de prix de référence pour les médicaments qui ne sont plus protégés par un brevet (génériques, par exemple) permettrait à elle seule d'économiser plusieurs centaines de millions de francs.

Afin que l'accès à toute la palette des prestations médicales reste abordable à l'avenir, de véritables réformes sont nécessaires. L'orientation stratégique du premier volet de mesures du Conseil fédéral visant à réduire la charge qui pèse sur les payeurs de primes va dans le bon sens. Toutefois, ce volet doit être suivi d'un second. Et ce, également dans la perspective des évolutions qui tirent les coûts vers le haut, telles que les nouveaux médicaments contre le cancer et la nouvelle génération de thérapies géniques, par exemple. En l'absence de réformes en vue de maîtriser les coûts, ceux-ci – et partant, les primes – continueront de croître à un rythme annuel compris entre 3 et 4%, comme c'est le cas depuis de nombreuses années.

Informations complémentaires:

Kaempfer Christophe, porte-parole, portable 079 874 85 47

Vous pouvez consulter ce communiqué sur Internet à l'adresse: www.santesuisse.ch